



RAPPORT DE LA
<b>Commission ad hoc (CoAH)</b>
CHARGÉE D'ÉTUDE LE/LA
<b>PR 39-2024-FRM</b> Demande de crédit de CHF 27'115 pour l'expérimentation de navettes électriques et modulaires sur la commune de Gland
RESPONSABLE POLITIQUE
Gérard Produit

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de Mme Valérie Issumo (Marchissy) et Mme Véronique Vilaine (Gland), Mme Valérie Mausner Leger (Nyon) et M. Steve Binggeli (Gland) s'est réunie le 30.04.2024 dans les locaux de la Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de M. Gérard Produit, membre du Comité de direction, Responsable de la Mobilité, et de Mme Carine Bignon, déléguée à la mobilité au secrétariat régional.

Les membres de la commission ont pu poser toutes les questions nécessaires à une bonne compréhension du préavis. La commission tient à remercier les intervenants présents pour leur disponibilité et la précision des explications fournies.

### Contexte

La commune de Gland sollicite un cofinancement de la Région de Nyon pour la réalisation d'un projet expérimental de navette électrique et modulaire. Cette sollicitation est faite au titre de l'axe 3 du Fonds Régional pour une Mobilité Collective et Innovante qui est dédié aux projets d'innovation favorisant le report modal et l'utilisation de véhicules à faibles émissions. Il s'agit de la première demande soumise à ce fonds disposant d'un montant de plus de 8.4 millions de francs.

En préambule, il convient de relever que le Conseil communal de Gland a accepté, le 2 mai 2024, le préavis municipal n° 57 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'expérimentation de navettes urbaines électriques et modulaires Cristal. A ce titre, il a accepté la demande de crédit d'investissement d'un montant de CHF 116'710.- TTC couvrant l'ensemble des charges du projet.

Ainsi, le projet sera réalisé dans tous les cas, même si la Municipalité de Gland attend encore les réponses aux demandes de participation financière des partenaires institutionnels, tels que la DGMR (VD), l'OFROU, l'OFT (CH) et bien entendu la Région de Nyon. Conformément à ses bases réglementaires, cette dernière pourrait participer à hauteur de 25% du coût du projet, soit CHF 27'115.-, comme indiqué dans le préavis 39-2024-FRM.

Selon M. Pierre-Yves Gruaz, directeur de la DGMR Direction générale de la mobilité et des routes ; dans le canton de Vaud, environ 40% des émissions totales des gaz à effet de serre proviennent de la mobilité, dont 90% s'échappent des tuyaux d'échappement des voitures, camions et autres motos (source magazine faoVd nr 36 du 3 mai 2024)

« La mobilité comprend trois questions, résume M. Gruaz : pourquoi, comment et sur quoi je me déplace »

Dans le cadre de la demande en référence ; voici ce que la commission a pu clarifier :

Pourquoi: pour tester à Gland un projet novateur de transport public à la demande et à horaire fixe. Cette expérience qui pourrait être répliquée dans d'autres villes. Ce test permettrait une homologation suisse. Ce projet est dans la projection d'ajout d'énergies renouvelables.

Comment: test durant 6 semaines, gratuit pour les utilisatrices et utilisateurs sur un parcours permettant d'augmenter les cadences actuelles des bus sur un trajet partiellement différent. La commune de Gland paiera 7'500 CHF correspondant à l'estimation des revenus de billets de transport. La co-existence des trajets à la demande et selon cadences et trajets fixes sera gérée par des algorithmes. Durant ce test, les navettes ne seront pas disponibles les dimanches pour des raisons de coût, salaire du chauffeur en particulier.

Mode de transport: par un véhicule électrique (Lohr France) conduit par un chauffeur des Car Postaux même si ce véhicule peut fonctionner de manière autonome. La vitesse maximale est de 50 Km/h. Selon les besoins ; 2 véhicules similaires peuvent y être attelés en mode « wagons » ; chacun pouvant transporter 14 personnes debout donc ce transport modulable permettrait de réduire certains coûts ainsi que de pouvoir emprunter certaines routes qui ne peuvent être desservies par les grands bus articulés. Ce type de véhicule électrique permet de ne pas modifier les trottoirs ou infrastructures lourdes pour les personnes en fauteuil roulant (ou poussettes) grâce à son plancher amovible.

Fréquence : aux heures de pointe, des trajets toutes les 1/2 heures sont prévus. Une application ou une centrale téléphonique permettra de réserver un trajet. Un algorithme permet ensuite de venir chercher les usagers et usagers à l'arrêt le plus proche de leur domicile.

#### **Voeux de la commission :**

En plus d'une communication active pour sensibiliser dans la durée pour préparer et accompagner le changement d'habitudes de mobilité, la commission suggère :

- que les résultats de ce test puissent être communiqués sans aucune restriction aux communes membres de la Région de Nyon, en tenant compte des demandes préalables du CODIR en matière de retour d'expérience sur la mobilité régionale.
- que le bilan écologique et social de ces véhicules soient irréprochables notamment pour les minerais composant les batteries.
- que les transports à la demande puissent être commandés avec ou sans application mobile (par appel téléphonique, abonnements, ...etc) notamment pour celles et ceux qui sont peu à l'aise avec les outils numériques.

## Conclusions

Compte tenu que ce test devraient apporter de multiples résultats positifs, notamment en favorisant les déplacements en transports publics, en diminuant l'utilisation des véhicules thermiques individuels et en permettant des réductions de coûts, les membres de la commission ad'hoc sont favorables à l'adoption du préavis. De surcroit, ce test, qu'il soit concluant ou non, pourra bénéficier aux autres communes dans leur recherche d'amélioration de la desserte régionale.

Au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc vous recommande, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis n° 39-2024-FRM, soit :

- D'accorder le crédit de CHF 27'115 pour le financement de l'expérience de navettes électriques et modulaires Cristal sur la commune de Gland
- D'imputer le montant total de CHF 27'115 sur le fonds mobilité affecté.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 30 avril 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Valérie Mausner Leger, présidente de la séance	Signature
Nyon	
Valérie Issumo, rédactrice	Signature
Marchissy	
Véronique Vilaine	Signature
Gland	
Steve Binggeli	Signature
Gland	
	Signature